



DEMANDE DE DISPENSE

DE TOUT OU PARTIE DES EXAMENS VISÉS À L'ART. 8 LTVTC ET ART. 7 RTVTC

CONDUISANT À L'OBTENTION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE CHAUFFEUR DE TAXIS OU DE VTC

17^{ème} session d'examens LTVTC

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Nom(s) de famille (selon pièce d'identité)	Nom de jeune fille	Prénom(s)	
Adresse (indiquer le logeur éventuel)		NPA	Localité	
E-mail		Date de naissance	No tél. portable	
Dispense sollicitée	Epreuves	Année d'obtention du diplôme	Diplôme, accompagné par des expériences professionnelles dans la matière, plan d'étude traduit	Justificatif fourni joindre copie à cette demande
<input type="checkbox"/> Taxi <input type="checkbox"/> VTC	Epreuve N° 1 <i>Obligations résultant de la loi</i>			
<input type="checkbox"/> Taxi <input type="checkbox"/> VTC	Epreuve N° 2 <i>Topographie théorique de la ville et du canton</i>			

La demande de dispense pour cette session d'examens doit être déposée au plus tard le dernier jour d'inscription à l'IFAGE.

Les demandes de dispense doivent être impérativement accompagnées de la preuve des connaissances dont se prévaut le candidat (titre, plan de formation, etc.) et font l'objet d'une décision écrite de la Commission d'examens, dans les deux mois à compter de leur dépôt valable. Toute décision de dispense partielle devra être annexée à la demande d'inscription aux examens.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité** (recto-verso), pour les ressortissants suisses ou d'un État auquel s'applique l'Accord sur la libre circulation des personnes (UE-28/AELE).
- Copie du passeport ou de la carte d'identité et d'une autorisation de travail ou de séjour en cours de validité** (les deux documents en recto-verso), pour les ressortissants d'autres États étrangers :
- Copie(s) des justificatifs, certificats/diplômes** mentionnés.
- Autre(s) annexe(s) à préciser :

Lu et approuvé, signature du candidat :	Genève, le (date) :
---	---------------------